

<https://www.snetap-fsu.fr/AESH-un-insupportable-mepris.html>



# **AESH : un insupportable mépris !**

- Métiers - AED-AESH - AED/AESH : les publications du SNETAP-FSU -

Date de mise en ligne : jeudi 24 novembre 2022

---

**Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés**

---

[[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH158/capture\\_d\\_e\\_cran\\_2022-11-24\\_a\\_08.43\\_01-234d6.png](https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH158/capture_d_e_cran_2022-11-24_a_08.43_01-234d6.png)]

Le 22 novembre, lors de la séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Éducation nationale est revenu sur la proposition de loi proposant la création d'un statut de fonctionnaire pour les [AESH](#) déposée par la Nupes, en utilisant des arguments fallacieux et en tenant des propos méprisants pour les [AESH](#) qui attendent, en vain, une amélioration de leur statut et de leurs conditions d'exercice.

Sur le niveau de diplôme détenu par les AESH, en réalité, il n'existe pas de données fiables. C'est le constat fait par le ministère lui-même en février 2020, lors de la première réunion du comité de suivi AESH. La ventilation des diplômes présentée concernait 3 879 AESH sur 95 500 et disait exactement le contraire de ce qu'a soutenu le ministre : seul-es 8% des AESH n'étaient pas titulaires d'un niveau bac... soit un zéro en moins ! Le ministre semble aussi ignorer que depuis 2019, la détention d'un diplôme de niveau 4 est la condition principale pour devenir AESH.

Cette réaction du ministre cache surtout son absence d'engagement à sortir les AESH, qui sont pour plus de 92% des femmes, de leur insupportable précarité, à décider enfin de leur revalorisation salariale, et à leur donner de réelles perspectives pour une meilleure reconnaissance professionnelle. Alors qu'ils et elles exercent une mission de service public pérenne, dont l'utilité au bénéfice des élèves en situation de handicap n'est plus à démontrer, ils et elles sont condamnés-es à des contrats à temps incomplet qui ne leur permettent ni de vivre décemment, ni d'envisager un avenir serein. Ce sont ces raisons qui entraînent des démissions massives.

En plus de la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B permettant de reconnaître la spécificité de leurs missions, la [FSU](#) attend du ministère des mesures immédiates pour les AESH : une revalorisation de leur salaire qui va au-delà des annonces floues pour septembre 2023, une refonte de leur grille qui a déjà été rabotée à plusieurs reprises par le relèvement du minima de la Fonction publique, une prime REP/REP+ équivalente à celle des autres personnels, la reconnaissance du temps de travail actuel comme un temps complet et une amélioration de leurs conditions d'exercice.

**La FSU porte la voix des AESH et elle les appelle à se mobiliser massivement lors des élections professionnelles du 1er au 8 décembre.**

**Les AESH valent mieux que l'indifférence et le mépris du ministère !**

Les Lilas le 23 novembre 2022

[[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH158/capture\\_d\\_e\\_cran\\_2022-11-24\\_a\\_08.43\\_01-234d6.png](https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH158/capture_d_e_cran_2022-11-24_a_08.43_01-234d6.png)]